



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 3/2018

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Comptes 2017 et rapport de gestion

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2017, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2017.

| N° du compte | Commentaires |
|--------------|---|
| 110.3030.00 | L'augmentation est due au décompte final 2016 de la Caisse de compensation, reçu en mai 2017 pour un montant de 14'499.70 CHF. |
| 110.3111.00 | Le dépassement du budget est la conséquence de l'implémentation de logiciel salaire « Abacus » depuis janvier 2017. |
| 110.3101.00 | Le coût supplémentaire concerne l'imprimante de l'ASIPE dont la commune de Payerne facture son utilisation selon un décompte de copie et d'impression depuis l'année 2017. |
| 111.3170.00 | L'augmentation est due à la participation aux collations lors des jeux scolaires pour les élèves, ainsi qu'à la présentation de CarPostal avec un bus ScolaCar pour les futurs élèves de 1H scolarisés à Grandcour. |
| 112.3011.00 | L'augmentation est liée à l'élargissement de la période de surveillance des repas des élèves du secondaire depuis octobre 2016 dans un premier temps et ensuite depuis août 2017 avec les nouveaux horaires. |
| 112.3170.00 | L'augmentation concerne la mise à disposition de la retransmission vidéo lors des promotions à la Halle des fêtes, ainsi qu'une collation lors des jeux scolaires. |
| 210.3522.00 | Il y a davantage d'élèves domiciliés sur les communes associées qui sont en dérogation auprès d'autres établissements scolaires et à la charge de l'ASIPE. |
| 210.4339.03 | Il s'agit des élèves au RAC à Payerne et dont le financement de leur scolarité est payé par les autres associations scolaires intercommunales ou communes selon les pratiques locales. |
| 210.4522.08 | Afin d'être au plus juste avec le plan comptable vaudois, la participation des communes au RAC est dorénavant mise sur ce compte au lieu du 210.4339.03. |
| 351.3141.00 | Le changement des deux régulateurs de chaudières a été réalisé sans passer par un emprunt. L'ASIPE a également procédé au changement de l'éclairage des deux salles de gym. |
| 351.3141.02 | En 2017 a eu lieu le contrôle périodique des installations techniques de la scène au collège DLT, ainsi que l'entretien des trois portes principales du bâtiment. |
| 351.3222.00 | Construction DLT : intérêt de 2% échéance en 2021. |

| | |
|-------------|--|
| | Extension DLT : intérêt de 1.7% s/ Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 2% s/ Fr. 600'000 – échéance 2022 intérêt de 1.7% s/Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 1.55% s/Fr. 850'000 – échéance 2024. |
| 352.3222.00 | Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024 (consolidation en décembre 2014). |
| 353.3141.00 | Le changement de la porte principale a coûté moins que la première offre obtenue dans le cadre de la préparation du budget 2017. |
| 353.3222.00 | Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à : 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025. |
| 353.4359.00 | Il s'agit principalement du décompte d'électricité qui avait été provisionné dans les comptes 2016 en raison d'une erreur du Groupe e. L'ASIPE a pu négocier une réduction de facture. |
| 500.3011.01 | L'augmentation est la conséquence de l'ouverture de groupes supplémentaires depuis août 2017 avec 36 enfants au lieu de 24 enfants. |
| 500.3131.00 | En raison d'un groupe supplémentaire à midi, il y a davantage de repas commandés. |
| 500.3161.00 | L'ASIPE loue les mercredis à midi la cafeteria des appartements protégés pour accueillir les enfants lors des repas. Ceci a été demandé par l'autorité de surveillance (OAJE). |
| 505.ss | Ce nouveau poste a été ouvert suite à la mise en place des devoirs surveillés. Afin de garantir un suivi financier, il a été décidé de ne pas inclure cette prestation dans des postes existants du primaire. |
| 510.3103.00 | Comme indiqué plus haut, l'équipement de la salle de travaux manuels n'a pas été acquis comme prévu dans le budget en raison de la finalisation du plan de développement et du projet d'agrandissement du collège. |
| 517.3188.01 | L'établissement primaire a dû davantage déplacer ses élèves pour les cours de gym et autres activités scolaires régulières. De plus en raison de la nouvelle manière de facturer les transports suite au nouveau contrat avec CarPostal, il y a trois acomptes dès l'année scolaire 2016-2017. |
| 517.4652.00 | Il s'agit d'une participation financière de l'Etat de Vaud pour les élèves requérants d'asile ou en dérogation selon la décision 134 du Département. |
| 520.3135.00 | En 2017 a eu lieu l'entretien sur les installations de gaz des postes à souder, ainsi que le changement de détendeurs. |
| 527.3188.00 | Davantage d'élèves ont dû prendre le bus ScolaCar durant l'année civile. |
| 527.3188.02 | L'établissement secondaire a organisé davantage de sorties notamment sportives et au Salon des métiers, ainsi qu'au Chaplin's world. |

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 3/ 2018 du Comité de direction de l'ASIPE
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'approuver les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

Article 2 de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 26 février 2017.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Julien Mora



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexe : - mentionnées